

# Bourses au mérite Règlement

La Fondation de l'Université Jean-Monnet souhaite promouvoir les valeurs de l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne et particulièrement le mérite et l'égalité des chances.

## Article 1 : Objet

Les bourses au mérite délivrées par la Fondation de l'Université Jean-Monnet viennent soutenir financièrement les étudiants dans leurs études supérieures et saluer la qualité d'un projet personnel et professionnel qui contribue au rayonnement de l'Université Jean-Monnet et à la promotion du territoire.

#### Article 2 : Conditions de candidature

La présente session de bourse au mérite est ouverte aux étudiant(e)s inscrit(e)s en formation initiale à l'Université Jean-Monnet, Saint-Étienne. Les étudiant(e)s en alternance sont éligibles.

#### Critères de non éligibilité :

- Candidature pour un prix d'excellence ou une bourse de mobilité internationale de la Fondation de l'Université Jean-Monnet.
- Candidat(e) déjà inséré(e) dans la vie active, et notamment :
  - · salarié(e) hors alternance
  - · susceptible d'accéder à d'autres financements liés à la formation professionnelle.
- Candidat(e) inscrit(e) en tant qu'adulte en reprise d'études (ARE)

## Article 3: Conditions relatives au projet

Le projet présenté doit impérativement répondre aux objectifs et aux valeurs de la Fondation de l'Université Jean-Monnet (http://fondation.univ-st-etienne.fr/).

L'étudiant(e) s'engage à prendre à sa charge les frais d'élaboration du projet. Chaque étudiant(e) ne peut proposer qu'un seul projet au titre de la bourse au mérite de la Fondation.

#### Article 4 : Modalités de participation

#### Inscription

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet (fiche administrative).

## Dépôt des dossiers



SAINT-ÉTIENNE

## Pièces à produire pour les bourses au mérite :

- La fiche administrative téléchargeable sur le site de la Fondation de l'Université Jean-Monnet
- Deux courriers de recommandation : références académiques ou professionnelles (hors membre du jury de la Fondation, cf article 5)
- Une photocopie de la carte d'étudiant
- IIn RIR
- Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- Une description du projet professionnel ou universitaire (deux pages maximum)
- Un calendrier prévisionnel de réalisation du projet

Les dossiers seront envoyés par mail à l'adresse : <u>fondation@univ-st-etienne.fr</u> ou par voie postale à l'adresse :

Fondation de l'Université Jean-Monnet
Université Jean-Monnet
10 rue Tréfilerie
CS 82 301
42 023 Saint-Étienne cedex 2

## Article 5: Jury

Les projets retenus à l'issue d'une pré-sélection feront l'objet, par les candidat(e)s, d'une présentation orale suivie d'un temps d'échange.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et d'universitaires.

## Article 6 : Prix et réalisation du projet

Le montant de la bourse au mérite sera déterminé en fonction du projet. Le montant maximum étant de 5 000 euros.

Le versement de la bourse au mérite sera réalisé par virement bancaire, 80% lors de la sélection et 20% lors de la remise d'un rapport d'activité.

### **Article 7: Communication**

La Fondation de l'Université Jean-Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des projets sélectionnés. Les diplômé(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer à ces actions.

Ils (elles) seront par ailleurs réuni(e)s au sein du Club de la Fondation de l'Université Jean-Monnet qui regroupe tou(te)s les lauréat(e)s des prix et bourses de la Fondation. À ce titre, ils pourront être sollicités pour des actions spécifiques.